

Documents sauvegardés



© 2025 La République des Pyrénées. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 12 février 2025 à Université-de-Pau-et-des-Pays-de-l'Adour-UPPA à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20250210-RDP-edd*cpywexc20250210*ceff1d7a419a4d760572e2b490158d5d59ef8193a3

Nom de la source

La République des Pyrénées (site web)

Lundi 10 février 2025

La République des Pyrénées (site web) • 292 mots

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Pau, Nouvelle-Aquitaine, France

Université de Pau : l'audience devant le tribunal reportée, les élections aussi

Université de Pau : l'audience devant le tribunal reportée, les élections aussi

L'audience devant le tribunal administratif, après le recours du président sortant Laurent Bordes, devait se tenir ce mercredi, elle est reportée au 26 février. Par conséquent, il faudra encore attendre pour connaître la date du nouveau scrutin qui devait se tenir le 27 février.

Toujours pas de président « officiel » à l'Université de Pau Pays de l'Adour (UPPA) depuis l'annulation partielle des élections qui se sont déroulées fin novembre 2024. Depuis le 1er janvier, c'est un administrateur provisoire qui est à la tête de l'institution, en attendant l'organisation de nouvelles élections pour le collège B du conseil d'administration.

Pour mémoire, cette partie avait finalement été déclarée nulle après le recours de l'une des listes et la décision de la Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) soulignant, entre autres, le comportement du président sortant qui avait été « de nature à porter atteinte à l'égalité entre les candidats et à altérer la sincérité du scrutin ».

Le président sortant Laurent Bordes a fait appel de cette décision. Et c'est l'issue de ce recours que l'UPPA attendait avant d'organiser de nouvelles élections. Celles-ci étaient déjà programmées pour le 27 février.

Sauf que l'université a appris que le tribunal administratif de Pau repoussait l'audience devant se tenir ce mercredi 12 février.

Nouvelle date devant la juridiction paloise, le 26 février. Ce qui contraint l'UPPA de reporter sine die le nouveau scrutin. « Un nouvel arrêté établissant un nouveau calendrier sera très prochainement soumis au comité électoral ad hoc puis diffusé » précise l'institution sur son site internet.

Cet article est paru dans La République des Pyrénées (site web)

<https://www.larepubliquedespyrenees.fr/education/universite-de-pau/universite-de-pau-l-audience-devant-le-tribunal-reportee-les-elections-aussi-23204501.php>